

Pour l'avenir du travail social

DÉFENSE DES MÉTIERS ET DIPLÔMES



COLLECTIF
AVENIR EDUCS

L'intersyndicale des États Généraux Alternatifs du Travail Social (EGATS) entend rester mobilisé contre le projet de ré-architecture des formations. Face aux menaces de destruction des diplômes et de standardisation du travail social, la vigilance et l'action sont de mise !!!

Un Haut Conseil pour transformer le travail social

Le Haut Conseil du Travail Social (HCTS) a succédé le 7 juillet dernier au Conseil Supérieur du Travail Social (CSTS). Cette nouvelle instance consultative placée sous l'autorité du ministère des affaires sociales s'inscrit dans la continuité des états généraux du travail social, du rapport Bourguignon, du *plan d'action « en faveur » du travail social* et des travaux de la CPC. Présidée par Brigitte Bourguignon, le HCTS est composé de 58 membres répartis en 5 collèges. Les 8 sièges réservés aux syndicats ne risquent pas de bouleverser l'entre soi. Comme l'a déclaré sa présidente, le conseil n'est « pas un lieu de revendication mais un lieu de travail convivial ».

Le ton est donné, cet espace doit rester « consensuel » et « collaboratif » autour d'une feuille de route explicite : l'application du *plan d'action « en faveur » du travail social* destiné à redessiner selon nous les contours du secteur dans un contexte austéritaire et sécuritaire... Les composantes des EGATS siégeant au HCTS entendent bien répandre des *grains de sable* dans les rouages !

Le plan d'action « en faveur » du travail social : c'est parti !

Le plan d'action présenté il y a tout juste un an est l'aboutissement de la démarche des états généraux du travail social. Parmi les mesures envisagées, nous retrouvons entre autre :

- le recours au bénévolat pour diminuer les coûts,
- le renforcement des fonctions de contrôle social à travers une remise en cause du secret professionnel ou le fichage des populations via le *dossier social unique informatisé* ;
- la soumission des services sociaux aux seules logiques de réductions des moyens, des effectifs et de la marchandisation de l'aide et de l'action sociale.

En s'inscrivant dans la lignée de ce plan d'action, le HCTS annonce d'emblée la couleur. Ségolène Neuville, la secrétaire d'État du ministre des Affaires sociales et de la santé ne s'embarrasse pas d'ambiguïté en déclarant que les travaux du nouveau conseil « déboucheront sur l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques ». Dans la novlangue des libéraux et des adeptes du lean management, les bonnes pratiques s'apparentent à une standardisation des actes professionnels. Lors de la création de Pôle Emploi, l'arrivée « des bonnes pratiques » a détruit les dernières parcelles d'autonomie des conseiller-es emploi. Les entretiens ont été minutés et la présentation des indicateurs de performance sont devenue un exercice obligatoire lors des réunions d'équipe... L'arrivée des bonnes pratiques dans notre secteur risque comme pour nos collègues de Pôle Emploi de devenir un nouvel outil de management sacralisant la course aux résultats !

Pour nous contacter :

► EGATS

Fédération Santé et Action Sociale
263 rue de Paris - Case 538
93515 Montreuil CEDEX

► egats2015@gmail.com

Événement à venir

"Entre le marteau de la déqualification et l'enclume de la marchandisation
le travail social ça se défend !"

Mardi 31 Janvier 2017 - 9h/18h

EGATS Bourse du travail de Paris - 29 boulevard du Temple - Métro République
cgt F.S.C.E. Solidaires FFP unef

ÉGATS



États Généraux Alternatifs du Travail Social

Le puzzle de la casse des métiers prend forme !

Le 8 septembre dernier la CPC a finalisé sa dernière réunion visant à élaborer une proposition de ré-architecture des diplômes. Le calendrier s'accélère tout en sachant que la création du HCTS ne remet pas en cause les prérogatives de la CPC. Les deux entités sont complémentaires et leurs travaux respectifs devraient s'emboîter d'ici peu. Malgré de multiples grèves, mobilisations, manifestations ces derniers mois, notre parole n'a pas été entendue. Pendant ce temps, le puzzle visant à détruire nos métiers, nos formations et notre éthique professionnelle a pris forme. Ce processus aura de manière irrévocable des effets d'uniformisation et de standardisation des pratiques professionnelles. Il se profile des formations réformées et appauvries, laissant moins de place aux sciences humaines et aux spécificités historiques des professions, des formations qui inculqueront à toutes et tous les mêmes savoirs, les mêmes méthodes, les mêmes façons de traiter les problèmes du quotidien...

Conventions collectives, passage au rabais en catégorie A, stages : la précarité se généralise !

Dans le secteur privé, en parallèle à cette déqualification professionnelle, l'environnement conventionnel de notre branche est menacé. Le patronat est sur la brèche et s'apprête de dénoncer les conventions collectives 66 ou de la Croix Rouge. Une refonte des grilles des salaires adaptées aux nouveaux diplômes n'est pas à exclure. L'objectif de réduire la masse salariale dans un contexte de pénurie financière est une menace concrète. Si l'on y ajoute, le renvoi à 2018 d'un passage au rabais en catégorie A pour les professionnel·les du secteur public ; sans oublier, les difficultés grandissantes pour les étudiant·es en travail social de décrocher un stage de longue durée, la précarité et les bas salaires vont se généraliser dans notre branche !

Nous appelons les travailleuses-eurs sociaux, agent-e-s, les psychologues, les ouvrier-e-s, les agent-es administratifs-ives, les conseiller-e-s, les formatrices-teurs, les étudiant-e-s du secteur social, syndiqué-e-s ou non, à se mobiliser au-delà de nos statuts, entreprises, associations et fonctions publiques pour converger autour des revendications suivantes :

- L'abandon du projet de ré-ingénierie de l'ensemble des métiers du social
- La revalorisation statutaire et salariale pour l'ensemble des diplômes
- La reconnaissance immédiate au niveau licence à minima des Diplômes d'État validés par 3 années de formation
- Le reclassement en catégorie A type des Assistants.e.s Sociaux, Educatrices-teurs PJJ, Educatrices-teurs Spécialisé-es, Educatrices-teurs Techniques spécialisé-es, Educatrices-teurs de Jeunes Enfants et Conseiller·es en Economie Sociale et Familiale ainsi que la traduction dans les Conventions Collectives pour le privé
- Pour le secteur public, un véritable déroulement de carrière en catégorie A pour toutes et tous Conseiller-es Sociales-ciaux Educatives-tifs
- Des moyens pour les établissements de formation afin de pouvoir exercer correctement leurs missions avec des financements pour les étudiant·es indispensables pour le paiement des gratifications de stage
- Des politiques sociales à hauteur des besoins de la population, quels que soient leurs lieux d'habitation
- Des moyens humains en personnels diplômés dans l'ensemble des établissements et services médico-sociaux
- Le refus des recours aux appels à projet et le maintien des conventions pluriannuelles par les collectivités territoriales afin de financer les associations
- L'arrêt de l'expérimentation des Contrats à Impact Social
- La défense et l'amélioration des Conventions Collectives de nos secteurs...